



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salles de cinéma

Question écrite n° 127014

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les circuits de cinéma itinérants. Certains professionnels font état d'une aggravation des processus de concentration, résultant du passage au numérique. Ces circuits programment 18,7 % de l'ensemble des films exploités sur le territoire français. Ils offrent annuellement 36 175 séances pour 1 540 000 spectateurs et génèrent 6 millions d'euros de recettes. Néanmoins, la numérisation des salles risque de compromettre la pérennité des circuits itinérants car les itinérants doivent s'équiper dans les mêmes délais que les autres salles : le nombre de copies en 35 millimètres est en constante diminution. Il est aujourd'hui indispensable qu'une aide à l'équipement soit instaurée. Elle lui demande d'indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour aider financièrement les circuits itinérants de cinéma à s'équiper en numérique.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127014

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 878

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)